



(Paru dans ActuKids le 02/06/09)

FAMILLE :

L'Observatoire de la **parentalité** en entreprise publie les résultats du 2ème volet de son Baromètre 2009



Après la divulgation au début de l'année du premier volet de son étude sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale consacré aux attentes des salariés-parents vis-à-vis de leurs employeurs, l'Observatoire de la parentalité en entreprise (OPE) a révélé cette semaine les résultats du deuxième volet visant à analyser les pratiques concrètes en la matière des employeurs signataires de la Charte de la parentalité en entreprise. Ils montrent notamment que :

- La question abordée dans ce Baromètre 2009 est importante pour les entreprises répondantes, 100% d'entre elles affirmant que l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle de leurs salariés constitue un sujet de préoccupation très important (59%) ou assez important (41%).

- 74% de ces entreprises expliquent qu'elles font "beaucoup de choses" pour aider leurs collaborateurs qui sont parents. Elles semblent pionnières en la matière quand on compare ces résultats aux réponses du panel représentatif des salariés français interrogés en janvier dernier qui n'étaient que 28% à estimer que leur entreprise se mobilisait pour les aider.

- Le budget des entreprises consacré à l'aide aux parents-salariés ne baissera cette année que pour 3% d'entre elles, tandis que 59% le conserveront de façon stable et 38% l'augmenteront.

- Toutes les entreprises répondantes estiment que leur engagement pour aider les salariés à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale contribue à créer de la valeur et permet d'améliorer les performances de la société. Elles affirment également le faire pour motiver leurs employés (100%), réduire le nombre de démissions (79%) et permettre aux femmes d'accéder plus facilement à des fonctions dirigeantes (87%).

- L'action concrète à laquelle les entreprises ont le plus recours est l'organisation du travail : 88% accordent un aménagement ponctuel des horaires en cas de problèmes familiaux, 85% proposent du travail à temps partiel facilité sans impact négatif sur l'évolution professionnelle et 58% ont recours au télétravail.

- Alors que les salariés semblaient le plus demandeurs d'aide au financement de la scolarité et des études de leurs enfants dans le premier volet du Baromètre en termes de soutien financier, seules 21% des entreprises interrogées font bénéficier leurs salariés de ce type d'aide. Par ailleurs, 79% déclarent proposer des mutuelles avantageuses pour les familles et 33% participent aux frais de garde ponctuelle ou permanente.

- Pour ce qui est des services facilitant le quotidien des parents, seules 36% des employeurs déclarent mettre en place des solutions permanentes de garde des enfants (crèche d'entreprise), mesure qui arrivait pourtant en 4ème position des attentes des salariés.

- L'accompagnement RH et managérial fait partie des mesures à développer puisque seules 10% des sociétés disent avoir demandé une formation spécifique des responsables hiérarchiques à la prise en compte de la situation familiale de leurs collaborateurs.

**Etude réalisée en ligne du 27 mars au 14 avril derniers auprès de 70 signataires de la Charte de la Parentalité en Entreprise au 31 décembre 2008. 46 entreprises ont répondu à l'enquête, la moitié ayant plus de 1.000 salariés.*

Web : www.observatoire-parentalite.com